



**DÉLIBÉRATION N°2021-12-17-02
du conseil d'administration de l'Université de Nantes**

Séance du 17 décembre 2021

**POINT 3-1 - APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL L2 ET L3 EN STAPS
- ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Nantes ;
VU l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 34
Nombre de votants : 23
Voix pour : 16
Voix contre : 3
Abstentions : 4

APPROUVE pour les 4 mentions de l'UFR STAPS: Éducation et Motricité, Entraînement Sportif, Management du Sport, Activité Physique Adaptée et Santé, pour l'année universitaire 2022-2023 :

1. Les capacités d'accueil des L2 et L3 :

Capacités d'accueil cycle Licence

L3	Education et motricité (EM) 170 places	Entraînement sportif (ES) 120 places	Management du sport (MS) 90 places	Activité physique adaptée et santé (APAS) 60 places	
L2	EM 170 places	ES 120 places	MS 90 places	APAS 75 places	
				Parcours classique 45	Parcours LAS 2 30
L1	L1 STAPS 440 places			LAS1 STAPS 120 places	PASS OD STAPS 80 places

2. Les critères de sélection et les modalités de candidatures :

Les critères mobilisés par la commission, **uniquement pour le cas où le nombre de candidatures dépasserait le nombre de places**, pour sélectionner les étudiants seront les suivants :

1. Avoir validé entièrement sa première année de Licence STAPS, Licence LAS-STAPS et/ou Licence PASS-STAPS (pas de double inscription L1/L2)
2. Notes académiques en L1 STAPS, ou L1 LAS-STAPS ou L1 PASS-STAPS
3. Motivation de la candidature. Une attention particulière sera accordée aux étudiants titulaires de la formation Prévention aux Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

Dossier de candidature :

Pour accéder à la L2 APAS, un dossier devra être constitué incluant :

- une lettre de motivation démontrant l'intérêt pour cette formation, l'objectif professionnel, et les expériences et/ou formations (ex. PSC1) en lien avec la filière.
- les justificatifs des éléments avancés (ex : justificatif de PSC1, de stage, ...)

Ce dossier devra être déposé **avant le mercredi 1er juillet à 17 h** sous MADOC sur la page L1 STAPS (section Dépôt candidatures L2 APAS). Le dossier (1 seul fichier PDF) ne devra pas excéder 20 Mo et devra être nommé ainsi : Nom-Prénom-L2 APAS (ex: Durand-Pierre-L2 APAS). Pour les étudiants qui n'auraient pas validé leur année en 1ère session et qui souhaitent cependant suivre la formation L2 APAS l'année prochaine (après validation de la L1 en seconde session), **ils doivent également déposer un dossier. Un(e) étudiant(e) ne déposant pas de dossier, ne pourra pas être retenu(e).**

Les résultats de la commission seront disponibles mi-juillet 2022.

À Nantes, le 17 décembre 2021

La Présidente de l'Université de Nantes

Carine BERNAULT

Pour la Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation

Le 1^{er} Vice-Président
DOMINIQUE AVERTY

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **21 DEC. 2021**

Affiché le : **21 DEC. 2021**